

N°2023/16

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS-----
COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 09/06/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 23**Présents ou représentés : 21****Date de la Convocation : 05/06/2023****OBJET :** DESIGNATION DES DELELEGUES
DE LA COMMUNE D'AUXI-LE-CHATEAU
ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE
L'ELECTION DES SENATEURS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Christian GACQUIERE – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLY – Valérie BOITEZ

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Marie-José LEVE-HOCHART – Michel DUVAL – Sandrine ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Magalie DEVAUCHELLE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas LIBESSART

Vu conformément au décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur, IOMA2308397J, du 30/03/2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants,

A l'ouverture de la séance, Monsieur Nicolas LIBESSART est désigné secrétaire de séance.
Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui porte sur la désignation des délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales 2023.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est présidé par le Maire et composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les deux membres du Conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Ainsi, Monsieur Henri DEJONGHE, Maire ; Monsieur Bernard FINKE ; Monsieur Jean-Michel VIMEUX ; Monsieur Nicolas CAPY et Mme Nicoletta FINKE-CAIOLA composent le bureau électoral.

Elections des délégués

Monsieur le Président indique avoir reçu pour enregistrement deux listes candidates intitulées « Auxi Passion, Auxi Action » et « Revivre Auxi » :

La liste « Auxi Passion, Auxi Action » : Henri DEJONGHE, Marie-José LEVE HOCAHRT, Bernard FINKE, Sergine BERNARD, Michel DUVAL, Odile RETOT-FABRE, Damien DUPONT, Marie-José DUFOSSE-FRASER, Jean-Michel VIMEUX, Chantal PONCHEL, Nicolas LIBESSART.

La liste « Revivre Auxi » : Bernard LACOSTE, Valérie BOITEZ.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote des délégués en vue des sénatoriales.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 21
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 21
- Ont obtenu :
 - La liste « Auxi Passion, Auxi Action » : 17
 - La liste « Revivre Auxi » : 4

Les mandats de délégués sont répartis entre les deux listes à la représentation proportionnelle. Le bureau a ainsi déterminé le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de délégués à élire.

Sont ainsi élus délégués : Henri DEJONGHE, Marie-José LEVE HOCAHRT, Bernard FINKE, Sergine BERNARD, Michel DUVAL, Odile RETOT-FABRE, Bernard LACOSTE

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectués, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

Sont ainsi élus délégués suppléants : Damien DUPONT, Marie-José DUFOSSE-FRASER, Jean-Michel VIMEUX, Chantal PONCHEL

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 09/06/2023
Le Maire



Henri DEJONGHE